

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1987 B 01287

Numéro SIREN : 340 556 489

Nom ou dénomination : SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 6237

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 08 AVR. 2019

sous le N°

6237

SAS SODICAR

Comptes consolidés au 30/09/2017

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'AGOA

du 23 mars 2018

1	États financiers	4
1.1	Compte de résultat	4
1.2	Bilan	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie	6
2	Annexe	7
2.1	Activité du groupe	7
2.1.1	Faits marquants de l'exercice	7
2.1.2	Evénements postérieurs à l'exercice	7
2.1.3	Evolution du périmètre de consolidation	7
2.2	Principes comptables	7
2.2.1	Date de clôture	7
2.2.2	Référentiel	7
2.2.3	Méthode de consolidation	7
2.2.4	Utilisation d'estimations	9
2.2.5	Monnaie d'établissement des comptes	9
2.2.6	Périmètre	9
2.2.7	Changements comptables	9
2.3	Règles et méthodes comptables	10
2.3.1	Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle	10
2.3.2	Opérations internes	10
2.3.3	Méthode d'évaluation - Réévaluation	10
2.3.4	Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	10
2.3.5	Écarts d'acquisition	10
2.3.6	Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés	11
2.3.7	Immobilisations incorporelles	11
2.3.8	Immobilisations corporelles	12
2.3.9	Immobilisations financières	13
2.3.10	Comptabilisation des opérations en devises	14
2.3.11	Stocks et en-cours	14
2.3.12	Créances	14
2.3.13	Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement	14
2.3.14	Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	14
2.3.15	Subventions	15
2.3.16	Provisions pour risques et charges	15
2.3.17	Passif éventuel	15
2.3.18	Dettes	16
2.3.19	Chiffre d'affaires	16
2.3.20	Résultat courant et résultat exceptionnel	16
2.3.21	Résultats sectoriels	16
2.3.22	Engagements de retraite	17
2.4	Impôts différés	17
2.5	Notes sur les postes du bilan	18
2.5.1	Écarts d'acquisition	18
2.5.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	19
2.5.3	Immobilisations financières	19
2.5.4	Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés	20
2.5.5	Stocks et en-cours	21
2.5.6	Créances	22
2.5.7	Capitaux propres	23
2.5.8	Provisions pour risques et charges	24
2.5.9	Dettes financières	24
2.5.10	Trésorerie	25
2.5.11	Instruments financiers	25
2.5.12	Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation	26
2.5.13	Impôts différés	27
2.6	Notes sur les postes du compte de résultat	28
2.6.1	Résultat par action	28
2.6.2	Chiffres d'affaires	28
2.6.3	Autres produits d'exploitation	28

2.6.4	Achats consommés	29
2.6.5	Autres charges d'exploitation.....	29
2.6.6	Impôts, taxes et versements assimilés	29
2.6.7	Charges de personnel	30
2.6.8	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.....	30
2.6.9	Résultat financier	30
2.6.10	Résultat exceptionnel	31
2.6.11	Charge et preuve d'impôt	31
2.7	Autres Informations.....	33
2.7.1	Effectifs	33
2.7.2	Engagements hors-bilan.....	33
2.7.3	Rémunération des dirigeants.....	33
2.7.4	Rémunération des commissaires aux comptes	33
2.7.5	Parties liées	34

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2017.09	2016.09
Chiffre d'affaires	60 381	59 511
Autres produits d'exploitation	335	386
Produits d'exploitation	60 716	59 897
Achats consommés	(46 401)	(45 684)
Charges externes	(3 388)	(3 285)
Impôts et taxes	(1 040)	(963)
Charges de personnel	(6 283)	(6 586)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(965)	(1 057)
Charges d'exploitation	(58 077)	(57 574)
Résultat d'exploitation	2 639	2 323
Produits financiers	16	15
Charges financières	(101)	(62)
Résultat financier	(85)	(47)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	2 554	2 276
Produits exceptionnels	393	32
Charges exceptionnelles	(421)	(56)
Résultat exceptionnel	(28)	(24)
Impôts sur les résultats	(738)	(527)
Résultat net des entreprises intégrées	1 788	1 724
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		(124)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 788	1 601
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (Part du groupe)	1 788	1 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 061	18 061
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		
Résultat par action	99.00 €	88.63 €
Résultat dilué par action	99.00 €	88.63 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2017.09	2016.09
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	15 728	(3 475)		12 253	12 253
Immobilisations incorporelles	82	(72)		11	4
Immobilisations corporelles	23 274	(12 531)	(189)	10 553	10 975
Immobilisations financières	1 669			1 669	1 624
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	40 753	(16 078)	(189)	24 485	24 856
Stocks et en-cours	5 807		(60)	5 747	5 352
Clients et comptes rattachés	66		(1)	65	62
Impôts différés - actif	191			191	224
Autres créances et comptes de régularisation	1 956			1 956	1 522
Valeurs mobilières de placement	3			3	3
Disponibilités	3 978			3 978	4 082
Intérêts courus non échus s/ dispo.					1
Actif circulant	12 001		(61)	11 940	11 246
Total Actif	52 753	(16 078)	(250)	36 425	36 102
				2017.09	2016.09
Capital				903	903
Primes liées au capital					
Ecart de réévaluation					
Réserves				14 544	13 565
Résultat net (Part du groupe)				1 788	1 601
Capitaux propres (Part du groupe)				17 235	16 069
Intérêts minoritaires				0	0
Autres fonds propres					
Ecart d'acquisition passif					
Provisions et impôts différés				821	994
Provisions				821	994
Dettes financières				7 888	9 543
Fournisseurs et comptes rattachés				4 903	4 068
Autres dettes et comptes de régularisation				5 577	5 427
Dettes				18 369	19 038
Total Passif				36 425	36 102

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2017.09	2016.09
Résultat net total des entités consolidées	1 788	1 601
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	842	986
Variation de l'impôt différé	(91)	4
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	52	0
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	2 591	2 591
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	125	50
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 716	2 641
Acquisitions d'immobilisations	(946)	(657)
Cessions d'immobilisations	388	29
Incidence des variations de périmètre	0	
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(558)	(628)
Émissions d'emprunts	1 654	1 865
Remboursements d'emprunts	(2 371)	(2 024)
Dividendes versés des filiales		(0)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(614)	(506)
Augmentations / réductions de capital		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 330)	(664)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	828	1 349
Trésorerie : ouverture	3 024	1 675
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	3 852	3 024

Variation du BFR	2016.09	Dotation	Reprise	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres Variations	2017.09
Stocks et en-cours	5 352	(60)	5	450			5 747
Clients et comptes rattachés	62	(1)	6	(3)			65
Autres créances et comptes de régularisation	1 522			434			1 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 068			835			4 903
Autres dettes et comptes de régularisation	5 358			121			5 480
Besoin en Fonds de Roulement	(2 490)	(61)	12	(76)			(2 615)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(61)	12	(76)			(125)

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Hypermarché à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : centre auto, espace culturel et technique, jardinerie.

2.1.1 Faits marquants de l'exercice

Projet d'agrandissement des surfaces de vente

Les recours contre les permis de construire ont été levés aux termes de décisions du juge administratif d'appel.

Le groupe est donc entré en négociation avec les banques pour organiser le financement des travaux et investissements à réaliser.

2.1.2 Evénements postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.1.3 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur l'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 30.09.2017 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 30.09.2016.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe 2.1.1, « Faits marquants », page 7 ou au paragraphe 2.2.7, page 9, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

2.2.3.1 Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;

- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.2 *Intégration proportionnelle*

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.3 *Mise en équivalence*

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.4 Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro, toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Sauf mention particulière les comptes sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.2.6 Périmètre

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice. Il n'existe pas d'entités « ad hoc » au sens du règlement comptable CRC 99-02.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS SODICAR	340 556 489	100.00%	100.00%	Oui - Mère	France
SAS L'AUTO ARES	510 125 842	99.995%	99.995%	Oui - Fille	France
SCI LA MONTAGNE	340 325 290	99.999%	99.999%	Oui - Fille	France
SCI ARES EXPANSION	478 052 400	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES DISTRIBUTION	510 157 076	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES MULTIMEDIA	530 601 616	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

2.2.7 Changements comptables

Les écarts d'acquisition sur les sociétés immobilières sont toujours présents dans les comptes consolidés. Au regard des projets d'investissements et des valeurs latentes, ces écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement. Il n'y a été mis en évidence de motif pouvant conduire à constater des dépréciations.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.2 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.3 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.4 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.5 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Dans des cas exceptionnels, lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

2.3.6 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.7 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée s'il est mis en évidence des indices significatifs, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.8 Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels, sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel, en France, des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée s'il est mis en évidence des indices significatifs, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement sous cette rubrique des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.10 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est quasiment pas exposé à ces opérations.

2.3.11 Stocks et en-cours

Evaluation

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts. Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.12 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.13 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.14 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Nature

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Emis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

Traitement comptable

Le groupe n'est pas concerné.

2.3.15 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.16 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.17 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera
- confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs.

2.3.18 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen / long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné.

Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste comprend les dettes auprès des fournisseurs qu'elles soient intégralement connues par des factures ou par une évaluation de celles restant à recevoir. Il comprend également les dettes sociales et fiscales du groupe ainsi que les autres comptes courants des associés.

2.3.19 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors TVA, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts (drive...), sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.20 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.21 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles particulières.

2.3.22 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	
Taux de croissance des salaires	1% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	Par activité - Le plus souvent 1% / an constant	Par activité - Le plus souvent 1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010 - 2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Résultats	Exercice	
Provision inscrite au bilan	190 K€	174 K€
Montant imputé au compte de résultat	16 K€	- 26 K€
Valeur actualisée des obligations	190 K€	174 K€
Juste valeur des actifs du régime		0
Passif inscrit au bilan	190 K€	174 K€

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle des réserves.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition théorique du groupe est de 33 1/3% à la date de la clôture. Toutefois, au regard de la trajectoire de réduction de l'impôt sur les bénéfices votée par les lois de finances pour 2017, puis celle pour 2018, les impositions différées ont été évaluées sur base du taux d'impôt le plus probable qui sera applicable compte tenu des échéances escomptées.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2016.09	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2017.09
Ecart d'acquisition	15 728						15 728
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 475)						(3 475)
Dépréciations des écarts d'acquisition							
Valeur nette	12 253						12 253
Ecart d'acquisition - passif							
Reprise - écart d'acquisition - passif							
Valeur nette							

Libellé	Brut	Amortisseme nt	Dépréciation	NET
Valeur nette	15 728	(3 475)		12 253
SODICAR	13 675	(2 018)		11 657
LA MONTAGNE	1 159	(1 159)		
ARES EXPANSION	894	(298)		596

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2016.09	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2017.09
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires, brev	75	15	(7)				82
Droit au bail							
Fonds commercial	(0)		0				
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/immo. incorp.							
Immobilisations incorporelles	75	15	(7)				82
Terrains	2 729						2 729
Agencements et aménagements de terrains	1 112		(25)				1 086
Constructions	11 075	50	(76)				11 049
Constructions sur sol d'autrui	592		(7)				585
Installations techniques, matériel & outillage	4 520	504	(1 422)		5		3 608
Autres immobilisations corporelles	573	16	(236)			(98)	255
Immobilisations corporelles en cours	1 457	311					1 768
Avances et acomptes s/immo. corp.	2 199				(5)		2 194
Immobilisations corporelles	24 257	881	(1 766)			(98)	23 274
Immobilisations corporelles et incorporelle:	24 332	896	(1 774)			(98)	23 356
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations incorporelles	1						
Immobilisations corporelles	2 517						1 431

2.5.3 Immobilisations financières

Libellé	2016.09	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2017.09
Titres de participation							
Dividendes à recevoir							
Créances rattachées à des participations							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Vers. restant à effectuer sur titres de part. nor							
Titres immobilisés	829	21	(2)			5	854
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Prêts	34						34
Dépôts et cautionnements versés	25						25
Autres créances immobilisées	736	57	(32)			(5)	755
Actions propres							
Prêts, cautionnements et autres créances							
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non li							
Compte d'ajustement (intra-groupe haut de bila							
Compte de liaison (Intra-groupe haut de bilan)							
Compte de liaison (Cessions internes)							
Immobilisations financières	1 624	79	(34)				1 669

Échéancier

Créances - Actif immobilisé	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Prêts	34						34
Dépôts et cautionnements versés	25						25
Autres créances immobilisées	755	43	40	42	47	52	532
Prêt, cautionnements et autres créances							
Créances - Actif immobilisé	815	43	40	42	47	52	591

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2016.09	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2017.09
Amortissements des frais d'établissement							
Amortissements des frais de développement							
Amortissements concessions, brevets & droits	(71)	(8)	7				(72)
Amortissements droit au bail							
Amortissements fonds commercial							
Amortissements des autres immos incorp.							
Immobilisations incorporelles	(71)	(8)	7				(72)
Amort. sur agencements et aménagements de	(396)	(90)	51				(435)
Amortissements des constructions	(7 470)	(629)	26				(8 073)
Amortissements des constructions sur sol d'au.	(592)		7				(585)
Amortissements install tech. matériel & outill.	(4 180)	(105)	1 068				(3 218)
Amortissements des autres immobilisations co	(455)	55	179				(221)
Immobilisations corporelles	(13 093)	(770)	1 331				(12 531)
Immobilisations corporelles et incorporelle:	(13 164)	(778)	1 339				(12 603)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Amortissements des immobilisations incorporelle	(1)						
Amortissements des immobilisations corporelle	(2 435)						(1 280)

Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2016.09	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2017.09
Dépréciations sur frais d'établissement							
Dépréciations sur frais de développement							
Dépréciations concessions, brevets et droits :							
Dépréciations droit au bail							
Dépréciations sur fonds commercial							
Dépréciations sur autres immo. Incorporelles							
Dépréciations des immobilisations incorp. en c							
Dépréciations avances et acomptes s/imm. li							
Immobilisations Incorporelles							
Dépréciations sur terrains							
Dépréciations sur agencements et aménagement							
Dépréciations sur constructions							
Dépréciations sur constructions sur sol d'autr							
Dépréciations sur installations techniques							
Dépréciations sur autres immo. corporelles							
Dépréciations des immobilisations corp. en co	(189)						(189)
Dépréciations avances et acomptes s/imm. c							
Immobilisations corporelles	(189)						(189)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(189)						(189)

Dépréciations des immobilisations financières

Néant

2.5.5 Stocks et en-cours

Libellé	Brut	Dépréciat.	2017.09	Brut	Dépréciat.	2016.09
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnement	23		23	29		29
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	5 784	(60)	5 724	5 329	(5)	5 323
Stocks et en-cours	5 807	(60)	5 747	5 357	(5)	5 352

2.5.6 Créances

Libellé	Brut	Dépréciat.	2017.09	Brut	Dépréciat.	2016.09
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	66	(1)	65	68	(6)	62
Clients et comptes rattachés	66	(1)	65	68	(6)	62
Créances sur personnel & org. Sociaux	1		1	3		3
Impôts différés - actif	191		191	224		224
Créances fiscales hors IS	332		332	289		289
Créances liées à l'intégration fiscale						
Etat, impôt sur les bénéfices	185		185	195		195
Comptes courants						
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs	185		185			
Autres créances	1 067		1 067	853		853
Produits à recev.						
Intérêts courus sur créances						
Charges à répartir						
Primes sur obligations						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance	186		186	183		183
Compte de liaison actif						
Autres créances et comptes de régularisation	2 147		2 147	1 746		1 746
Total	2 213	(1)	2 212	1 814	(6)	1 808

Échéancier

Créances - Actif circulant	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Avances et acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	66	66					
Clients et comptes rattachés	66	66					
Créances sur personnel & organisme sociaux	1	1					
Créances fiscales hors IS	332	332					
Etat, impôt sur les bénéfices	185	185					
Comptes courants							
Actionnaires : capital appelé non versé							
Créances sur cessions d'actif	185	185					
Autres créances	1 067	1 067					
Produits à recev.							
Intérêts courus sur créances							
Autres créances et comptes de régularisat	1 770	1 770					

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la SAS SODICAR est composé de 18 061 actions d'un nominal de 50 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	903			13 065	1 006	14 974	0
Affectation du résultat N-1				1 006	(1 006)		
Distribution/ brut versé				(506)		(506)	(0)
Var. de capital en numéraire et							
Résultat					1 601	1 601	0
Autres augmentations, diminu-							
Reclass, restruct., chang. de p							
Variations de périmètre							
Autres							
N-1	903			13 565	1 601	16 069	0
Affectation du résultat N-1				1 601	(1 601)		
Distribution/ brut versé				(614)		(614)	
Var. de capital en numéraire et							
Résultat					1 788	1 788	0
Autres augmentations, diminu-							
Reclass, restruct., chang. de p							
Variations de périmètre							
Autres				(8)		(8)	0
N	903			14 544	1 788	17 235	0

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2016.09	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2017.09
Provisions pour risques et cha	464		(62)				402
Provisions pour pensions et re	174	17	(0)				190
Provisions pour restructuration							
Impôts différés - passif	357					(128)	229
Provisions et impôts différés	994	17	(62)			(128)	821

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2016.09	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2017.09
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de c	8 479	1 654	(2 371)			(6)	7 756
Dépôts et cautionnements reç							
Emission titres part. & av. de l'							
Autres emprunts et dettes assi							
Intérêts courus sur emprunts	3	0	(0)				3
Dettes rattachées à des partic							
Concours bancaires (trésorerie)	1 061					(932)	129
Concours bancaires (dettes)							
Intérêts courus non échus - pa							
Dettes financières	9 543	1 654	(2 371)			(938)	7 888
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Dettes financières	125						146

Échéancier

Dettes financières	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédits	7 756	1 840	1 846	1 134	901	744	1 290
Dépôts et cautionnements reçus							
Emissions de titres part & avance de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées							
Intérêts courus sur emprunts	3	3					
Dettes rattachées à des participations							
Concours bancaires	129	129					
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	7 888	1 973	1 846	1 134	901	744	1 290

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2017.09	2016.09
VMP - Equivalents de trésorerie	3	3
Disponibilités	3 978	4 082
Intérêts courus non échus s/ dispo.		1
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Trésorerie active	3 981	4 086
Concours bancaires (trésorerie passive)	129	1 061
Trésorerie passive	129	1 061
Trésorerie nette	3 852	3 024

2.5.11 Instruments financiers

2.5.11.1 Risques de taux

Les sociétés n'ont souscrit aucun contrat d'échange de taux en lien avec leurs dettes financières.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

2.5.11.2 Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements les créances clients.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	2017.09	2016.09
Dettes fournisseurs	4 839	3 994
Avances, acomptes reçus sur commandes	64	74
Fournisseurs et comptes rattachés	4 903	4 068
Dettes sociales	1 966	2 011
Dettes fiscales (hors IS)	2 717	2 821
Dettes liées à l'intégration fiscale		
Etat - impôts sur les bénéfices		
Comptes courants groupe	691	425
Dettes s/ acquis. d'actifs	98	69
Dividendes à payer		
Autres dettes	106	102
Charges à payer		
Intérêts courus sur dettes		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison passif		
Autres dettes et comptes de régularisation	5 577	5 427

Échéancier

Passif circulant	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 839	4 839					
Avances, acomptes reçus sur commandes	64	64					
Fournisseurs et comptes rattachés	4 903	4 903					
Dettes sociales	1 966	1 966					
Dettes fiscales	2 717	2 717					
Dettes liées à l'intégration fiscale							
Etat - impôts sur les bénéfices							
Comptes courants	691	691					
Dettes s/ acquis. d'actifs	98	98					
Dividendes à payer							
Autres dettes	106	106					
Charges à payer							
Intérêts courus sur dettes							
Ecart de conversion passif							
Compte de liaison passif							
Autres dettes et comptes de régularisation	5 577	5 577					

Le groupe a obtenu un permis de construire pour l'édification d'un nouvel hypermarché et sa galerie commerciale. Ce permis faisait néanmoins l'objet d'un recours de tiers.

L'administration fiscale a mis en recouvrement les taxes d'aménagement et les taxes accessoires pour la somme de 2 193 K€. Au regard des procédures de recours contentieux contre le permis de construire, le groupe a obtenu la suspension du règlement de cette somme en fournissant une caution bancaire.

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2016.09	Effet variation de taux	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres variations	2017.09
Impôts différés - actif	224	(27)	74	0	(80)	109
Impôts différés - passif	357	(44)	0	0	(84)	239
Valeur nette d'impôt différé	(133)	17	74	0	4	(130)

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2017.09	2016.09
Ventes de marchandises	54 724	53 777
Production vendue de biens	4 014	4 212
Production vendue de services	1 662	1 549
Produits des activités annexes	245	223
Rabais, remises et ristournes accordés	(264)	(249)
Chiffre d'affaires	60 381	59 511

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation

Libellé	2017.09	2016.09
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	23	3
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles		
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles		
Reprise sur provisions d'exploitation	48	152
Rep./Prov. engagements de retraite	0	29
Rep./Dépr. sur actif circulant	12	12
Transferts de charges d'exploitation	31	26
Autres produits	221	165
Autres produits d'exploitation	335	386

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2017.09	2016.09
Achats de marchandises	(45 521)	(44 362)
Achats d'études et prestations de services		
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(612)	(591)
Variation stocks de marchandises	456	84
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(717)	(813)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(6)	(2)
Achats consommés	(46 401)	(45 684)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2017.09	2016.09
Sous-traitance	(473)	(464)
Redevances de crédit-bail	(0)	(0)
Locations immobilières et charges locatives	(25)	(25)
Locations mobilières et charges locatives	(81)	(47)
Entretien et réparations	(385)	(313)
Primes d'assurances	(150)	(148)
Autres services extérieurs	(51)	(62)
Redevances		
Personnel détaché et intérimaire	(68)	(46)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(139)	(153)
Publicité, publications, relations publiques	(555)	(524)
Transport	(6)	(4)
Déplacements, missions et réceptions	(27)	(33)
Frais postaux et frais de télécommunications	(29)	(30)
Frais bancaires	(228)	(226)
Autres charges externes	(1 137)	(1 191)
Autres charges	(35)	(20)
Charges externes	(3 388)	(3 285)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2017.09	2016.09
Impôts et taxes sur rémunérations	(95)	(108)
Autres impôts et taxes	(945)	(855)
Impôts et taxes	(1 040)	(963)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée (CVAE), une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2017.09	2016.09
Rémunérations du personnel	(4 442)	(4 423)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 436)	(1 707)
Autres charges de personnel	(405)	(456)
Charges de personnel	(6 283)	(6 586)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) est comptabilisé à compter de cet exercice en déduction des frais de personnel (237K€).

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Libellé	2017.09	2016.09
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(8)	(4)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(879)	(940)
Dot./Amt. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation		(99)
Dot/Prov. engagements de retraite	(17)	(2)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(61)	(12)
Dotations d'exploitation	(965)	(1 057)

2.6.9 Résultat financier

Produits financiers

Libellé	2017.09	2016.09
Dividendes		0
Revenus des créances rattachées à des participations	2	0
Produits sur créances et VMP	7	7
Transfert de charges financières		
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP	0	1
Autres produits financiers	6	7
Reprises sur provisions		
Incidence de juste valeur (produits)		
Produits financiers	16	15

Charges financières

Libellé	2017.09	2016.09
Charges d'intérêts	(49)	(62)
Pertes sur créances financières et VMP	(52)	
Pertes des change		
Autres charges financières		
Incidence de juste valeur (charges)		
Dotations aux provisions et amt des primes de remb. Obligations		
Charges financières	(101)	(62)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

Libellé	2017.09	2016.09
Produits de cession d'actifs	356	0
Subv. invest. virées au résuit, de l'ex.		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Autres Produits exceptionnels	24	5
Reprises sur provisions	14	27
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	393	32

Charges exceptionnelles

Libellé	2017.09	2016.09
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(407)	(0)
Autres charges exceptionnelles	(14)	(31)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels		(25)
Charges exceptionnelles	(421)	(56)

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

La plupart des sociétés du groupe sont imposées à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3%. Il n'existe aucune créance de carry back.

Charge d'impôt

Libellé	2017.09	2016.09
Impôt sur les bénéfices	(829)	(523)
Impôts différés	91	(4)
Impôts sur les résultats	(738)	(527)

Preuve d'impôt

Libellé	2017.09	2016.09
Taux d'imposition de la mère	33.33%	33.33%
Résultat net consolidé	1 788	1 601
Dot. Ecart acquisition		124
Résultat net consolidé imposable	1 788	1 724
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	738	527
Résultat avant impôt	2 526	2 252
Impôt Théorique	842	751
Impôt Comptabilisé	738	527
Ecart impôt théorique/ Impôt comptabilisé	-104	-223
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	-43	-277
ID sur déficits non activés		
Décalages permanents	-51	52
Contributions complémentaires à l'impôt sur les sociétés	3	1
Autres	-14	
Justification des écarts	-104	-223

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices sauf à compter de cet exercice pour le CICE qui est inscrit en déduction des frais de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 237 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

L'excédent du CICE sur l'impôt sur les sociétés constitue une créance fiscale.

Intégration fiscale

La société SODICAR est mère d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A et suivants du code général des impôts. La liste des sociétés intégrées est mentionnée dans le paragraphe relatif au périmètre de consolidation.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen interne	2017.09	2016.09
Effectif moyen interne	200	165
Cadres	14	15
Agents de maîtrise et techniciens	15	18
Employés	171	132

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2017.09	2016.09
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	25 240	23 700
FIAC - Xavier CAUSSIMON	15 789	12 539
Xavier ROUSSEL	9 451	11 161
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		
FIAC - Xavier CAUSSIMON		
Xavier ROUSSEL		

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie (CRC 99-02 §425) : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché ((C. com. art. R 233-14-19°) : NEANT

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée

au capital de 903.050 euros

Siège social : Route de Bordeaux

33740 ARES

340 556 489 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

1 – LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe comprenait essentiellement les sociétés suivantes :

SOCIETES	CAPITAL en euros	QUOTE-PART CAPITAL DETENU
L'AUTO ARES	141.000 €	99,99 %
ARES DISTRIBUTION	3.000 €	100,00 %
SCI LA MONTAGNE	2.083.020 €	99,99 %
SCI ARES EXPANSION	1.000 €	100,00 %
ARES MULTIMEDIA	50.000 €	100,00 %

2 – RESULTATS ET ACTIVITES

A – Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 60.381 K €.

Les comptes consolidés de l'exercice de consolidation font apparaître comme résultat consolidé un bénéfice de 1.788 K €.

B – Activités des filiales et perspectives d'avenir

L'AUTO ARES

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société a réalisé un Chiffre d'affaires de 16.285.733,49 euros. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 21.200,34 euros.

ARES DISTRIBUTION

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société n'a pas réalisé de Chiffre d'affaires. La société ARES DISTRIBUTION a enregistré une perte de -915,23 euros. La société est sans activité depuis sa création.

ARES MULTIMEDIA

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société n'a pas réalisé de Chiffre d'affaires. Le résultat net se solde par une perte de -1.635,23 €. La société est sans activité depuis sa création.

SCI LA MONTAGNE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société a réalisé un Chiffre d'affaires de 1.091.705,50 euros. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 327.982,41 euros.

SCI ARES EXPANSION

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société a réalisé un Chiffre d'affaires de 333.796,50. euros. Le résultat se solde par un bénéfice de 57.257,41 euros.

C – Activités de recherche développement

Conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucune activité de recherche et de développement n'a été entreprise au cours de l'exercice écoulé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

D – Fait significatifs de l'exercice

Néant

E – Analyse des principaux risques du Groupe – Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Nous n'avons décelé aucun risque financier au cours de l'exercice.

F – Évènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur les éléments susvisés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape followed by a horizontal stroke.

AUDIT Xavier ROUSSEL SAS
Xavier ROUSSEL
18 Cours Lemercler

17100 SAINTES

EXCO CAUSSIMONT SAS

Résidence Ederena Le Forum
BP 631
64106 BAYONNE

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS SODICAR
Route de Bordeaux
Lieu-dit La Montagne

33 740 ARES

EXERCICE CLOS LE : 30 Septembre 2017

AUDIT Xavier ROUSSEL SAS
Xavier ROUSSEL
18 Cours Lemercler

17100 SAINTES

EXCO CAUSSIMONT SAS

Résidence Ederena Le Forum
BP 631
64106 BAYONNE

SAS SODICAR

Route de Bordeaux
Lieu-dit La Montagne
33 740 ARES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 Septembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SODICAR SAS relatifs à l'exercice clos 30 Septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

Nous avons, pour l'ensemble des éléments mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés, vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes. Nous avons validé la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

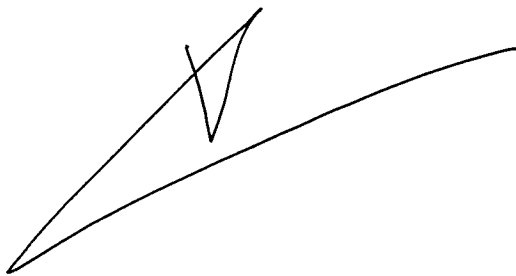
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

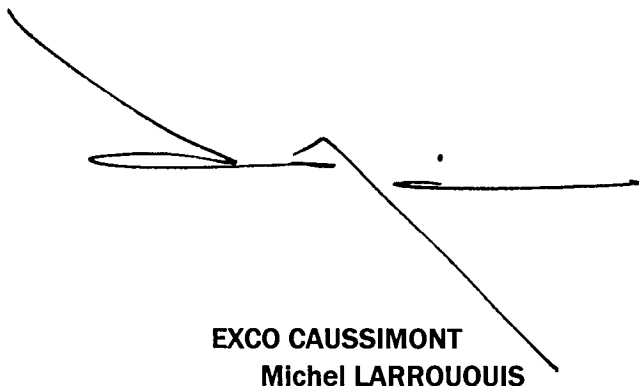
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Saintes et Bayonne,
le 8 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes,



SAS AUDIT Xavier ROUSSEL
Xavier ROUSSEL



EXCO CAUSSIMONT
Michel LARROUQUIS

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2017.09	2016.09
Chiffre d'affaires	60 381	59 511
Autres produits d'exploitation	335	386
Produits d'exploitation	60 716	59 897
Achats consommés	(46 401)	(45 684)
Charges externes	(3 388)	(3 285)
Impôts et taxes	(1 040)	(963)
Charges de personnel	(6 283)	(6 586)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(965)	(1 057)
Charges d'exploitation	(58 077)	(57 674)
Résultat d'exploitation	2 639	2 323
Produits financiers	16	15
Charges financières	(101)	(62)
Résultat financier	(85)	(47)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	2 554	2 276
Produits exceptionnels	393	32
Charges exceptionnelles	(421)	(56)
Résultat exceptionnel	(28)	(24)
Impôts sur les résultats	(738)	(527)
Résultat net des entreprises intégrées	1 788	1 724
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(124)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 788	1 601
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (Part du groupe)	1 788	1 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 061	18 061
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		
Résultat par action	99.00 €	88.63 €
Résultat dilué par action	99.00 €	88.63 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2017.09	2016.09
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	15 728	(3 475)		12 253	12 253
Immobilisations incorporelles	82	(72)		11	4
Immobilisations corporelles	23 274	(12 531)	(189)	10 553	10 975
Immobilisations financières	1 669			1 669	1 624
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	40 753	(16 078)	(189)	24 485	24 856
Stocks et en-cours	5 807		(60)	5 747	5 352
Clients et comptes rattachés	66		(1)	65	62
Impôts différés - actif	191			191	224
Autres créances et comptes de régularisation	1 956			1 956	1 522
Valeurs mobilières de placement	3			3	3
Disponibilités	3 978			3 978	4 082
Intérêts courus non échus s/ dispo.					1
Actif circulant	12 001		(61)	11 940	11 246
Total Actif	52 753	(16 078)	(250)	36 425	36 102

	2017.09	2016.09
Capital	903	903
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves	14 544	13 565
Résultat net (Part du groupe)	1 788	1 601
Capitaux propres (Part du groupe)	17 235	16 069
Intérêts minoritaires	0	0
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions et impôts différés	821	994
Provisions	821	994
Dettes financières	7 888	9 543
Fournisseurs et comptes rattachés	4 903	4 068
Autres dettes et comptes de régularisation	5 577	5 427
Dettes	18 369	19 038
Total Passif	36 425	36 102

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2017.09	2016.09
Résultat net total des entités consolidées	1 788	1 601
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	842	986
Variation de l'impôt différé	(91)	4
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	52	0
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	2 591	2 591
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	125	50
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 716	2 641
Acquisitions d'immobilisations	(946)	(657)
Cessions d'immobilisations	388	29
Incidence des variations de périmètre	0	
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(558)	(628)
Émissions d'emprunts	1 654	1 865
Remboursements d'emprunts	(2 371)	(2 024)
Dividendes versés des filiales		(0)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(614)	(506)
Augmentations / réductions de capital		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 330)	(664)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	828	1 349
Trésorerie : ouverture	3 024	1 675
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	3 852	3 024

Variation du BFR	2016.09	Dotaton	Reprise	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres Variations	2017.09
Stocks et en-cours	5 352	(60)	5	450			5 747
Clients et comptes rattachés	62	(1)	6	(3)			65
Autres créances et comptes de régularisation	1 522			434			1 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 068			835			4 903
Autres dettes et comptes de régularisation	5 358			121			5 480
Besoin en Fonds de Roulement	(2 490)	(61)	12	(76)			(2 615)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(61)	12	(76)			(125)

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Hypermarché à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : centre auto, espace culturel et technique, jardinerie.

2.1.1 Faits marquants de l'exercice

Projet d'agrandissement des surfaces de vente

Les recours contre les permis de construire ont été levés aux termes de décisions du juge administratif d'appel.

Le groupe est donc entré en négociation avec les banques pour organiser le financement des travaux et investissements à réaliser.

2.1.2 Evénements postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.1.3 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur l'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 30.09.2017 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 30.09.2016.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe 2.1.1, « Faits marquants », page 7 ou au paragraphe 2.2.7, page 9, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

2.2.3.1 Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;

- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.2 Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.3 Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.4 Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro, toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Sauf mention particulière les comptes sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.2.6 Périmètre

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice. Il n'existe pas d'entités « ad hoc » au sens du règlement comptable CRC 99-02.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS SODICAR	340 556 489	100.00%	100.00%	Oui - Mère	France
SAS L'AUTO ARES	510 125 842	99.995%	99.995%	Oui - Fille	France
SCI LA MONTAGNE	340 325 290	99.999%	99.999%	Oui - Fille	France
SCI ARES EXPANSION	478 052 400	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES DISTRIBUTION	510 157 076	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES MULTIMEDIA	530 601 616	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

2.2.7 Changements comptables

Les écarts d'acquisition sur les sociétés immobilières sont toujours présents dans les comptes consolidés. Au regard des projets d'investissements et des valeurs latentes, ces écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement. Il n'y a été mis en évidence de motif pouvant conduire à constater des dépréciations.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.2 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.3 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.4 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.5 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Dans des cas exceptionnels, lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

2.3.6 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.7 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée s'il est mis en évidence des indices significatifs, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.8 Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels, sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel, en France, des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée s'il est mis en évidence des indices significatifs, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement sous cette rubrique des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.10 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est quasiment pas exposé à ces opérations.

2.3.11 Stocks et en-cours

Evaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du "PMP".

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.12 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.13 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.14 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Nature

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Emis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

Traitement comptable

Le groupe n'est pas concerné.

2.3.15 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.16 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.17 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera
- confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs.

2.3.18 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen / long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné.

Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste comprend les dettes auprès des fournisseurs qu'elles soient intégralement connues par des factures ou par une évaluation de celles restant à recevoir. Il comprend également les dettes sociales et fiscales du groupe ainsi que les autres comptes courants des associés.

2.3.19 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors TVA, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts (drive...), sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédits sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.20 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.21 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles particulières.

2.3.22 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation

(dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	
Taux de croissance des salaires	1% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	Par activité - Le plus souvent 1% / an constant	Par activité - Le plus souvent 1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010 - 2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Résultats	Exercice	
Provision inscrite au bilan	190 K€	174 K€
Montant imputé au compte de résultat	16 K€	- 26 K€
Valeur actualisée des obligations	190 K€	174 K€
Juste valeur des actifs du régime		0
Passif inscrit au bilan	190 K€	174 K€

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle des réserves.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition théorique du groupe est de 33 1/3% à la date de la clôture. Toutefois, au regard de la trajectoire de réduction de l'impôt sur les bénéfices votée par les lois de finances pour 2017, puis celle pour 2018, les impositions différées ont été évaluées sur base du taux d'impôt le plus probable qui sera applicable compte tenu des échéances escomptées.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2016.09	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2017.09
Ecart d'acquisition	15 728						15 728
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 475)						(3 475)
Dépréciations des écarts d'acquisition							
Valeur nette	12 253						12 253
Ecart d'acquisition - passif							
Reprise - écart d'acquisition - passif							
Valeur nette							

Libellé	Brut	Amortisse- ment	Dépréciation	NET
Valeur nette	15 728	(3 475)		12 253
SODICAR	13 675	(2 018)		11 657
LA MONTAGNE	1 159	(1 159)		
ARES EXPANSION	894	(298)		596

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2016.09	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2017.09
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires, brev.	75	15	(7)				82
Droit au bail							
Fonds commercial	(0)		0				
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/imm. incorp.							
Immobilisations incorporelles	75	15	(7)				82
Terrains	2 729						2 729
Agencements et aménagements de terrains	1 112		(25)				1 086
Constructions	11 075	50	(76)				11 049
Constructions sur sol d'autrui	592		(7)				585
Installations techniques, matériel & outillage	4 520	504	(1 422)		5		3 608
Autres immobilisations corporelles	573	16	(236)			(98)	255
Immobilisations corporelles en cours	1 457	311					1 768
Avances et acomptes s/imm. corp.	2 199				(5)		2 194
Immobilisations corporelles	24 257	881	(1 766)			(98)	23 274
Immobilisations corporelles et incorporelles	24 332	896	(1 774)			(98)	23 356
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations incorporelles	1						
Immobilisations corporelles	2 517						1 431

2.5.3 Immobilisations financières

Libellé	2016.09	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2017.09
Titres de participation							
Dividendes à recevoir							
Créances rattachées à des participations							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Vers. restant à effectuer sur titres de part. nor							
Titres immobilisés	829	21	(2)			5	854
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Prêts	34						34
Dépôts et cautionnements versés	25						25
Autres créances immobilisées	736	57	(32)			(5)	755
Actions propres							
Prêts, cautionnements et autres créances							
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non li							
Compte d'ajustement (Intra-groupe haut de bilan)							
Compte de liaison (Intra-groupe haut de bilan)							
Compte de liaison (Cessions internes)							
Immobilisations financières	1 624	79	(34)				1 669

Échéancier

Créances - Actif immobilisé	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Prêts	34						34
Dépôts et cautionnements versés	25						25
Autres créances immobilisées	755	43	40	42	47	52	532
Prêt, cautionnements et autres créances							
Créances - Actif immobilisé	815	43	40	42	47	52	591

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2016.09	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2017.09
Amortissements des frais d'établissement							
Amortissements des frais de développement							
Amortissements concessions, brevets & droits	(71)	(8)	7				(72)
Amortissements droit au bail							
Amortissements fonds commercial							
Amortissements des autres immos incorp.							
Immobilisations incorporelles	(71)	(8)	7				(72)
Amort. sur agencements et aménagements de	(396)	(90)	51				(435)
Amortissements des constructions	(7 470)	(629)	26				(8 073)
Amortissements des constructions sur sol d'aut.	(592)		7				(585)
Amortissements install. tech. matériel & outill.	(4 180)	(105)	1 068				(3 218)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(455)	55	179				(221)
Immobilisations corporelles	(13 093)	(770)	1 331				(12 531)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(13 164)	(778)	1 339				(12 603)
Dont immobilisations en crédit-bail :							
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1)						
Amortissements des immobilisations corporelles	(2 435)						(1 280)

Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2016.09	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2017.09
Dépréciations sur frais d'établissement							
Dépréciations sur frais de développement							
Dépréciations concessions, brevets et droits :							
Dépréciations droit au bail							
Dépréciations sur fonds commercial							
Dépréciations sur autres immo. Incorporelles							
Dépréciations des immobilisations incorp. en c							
Dépréciations avances et acomptes s/imm. li							
Immobilisations incorporelles							
Dépréciations sur terrains							
Dépréciations sur agencements et aménagem							
Dépréciations sur constructions							
Dépréciations sur constructions sur sol d'autr.							
Dépréciations sur installations techniques							
Dépréciations sur autres immo. corporelles							
Dépréciations des immobilisations corp. en co	(189)						(189)
Dépréciations avances et acomptes s/imm. c							
Immobilisations corporelles	(189)						(189)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(189)						(189)

Dépréciations des immobilisations financières

Néant

2.5.5 Stocks et en-cours

Libellé	Brut	Dépréciat.	2017.09	Brut	Dépréciat.	2016.09
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnement	23		23	29		29
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	5 784	(60)	5 724	5 329	(5)	5 323
Stocks et en-cours	5 807	(60)	5 747	5 357	(5)	5 352

2.5.6 Créances

Libellé	Brut	Dépréciat.	2017.09	Brut	Dépréciat.	2016.09
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	66	(1)	65	68	(6)	62
Clients et comptes rattachés	66	(1)	65	68	(6)	62
Créances sur personnel & org. Sociaux	1		1	3		3
Impôts différés - actif	191		191	224		224
Créances fiscales hors IS	332		332	289		289
Créances liées à l'intégration fiscale						
Etat, Impôt sur les bénéfices	185		185	195		195
Comptes courants						
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs	185		185			
Autres créances	1 067		1 067	853		853
Produits à recev.						
Intérêts courus sur créances						
Charges à répartir						
Primes sur obligations						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance	186		186	183		183
Compte de liaison actif						
Autres créances et comptes de régularisation	2 147		2 147	1 748		1 748
Total	2 213	(1)	2 212	1 814	(6)	1 808

Échéancier

Créances - Actif circulant	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Avances et acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	66	66					
Clients et comptes rattachés	66	66					
Créances sur personnel & organisme sociaux	1	1					
Créances fiscales hors IS	332	332					
Etat, Impôt sur les bénéfices	185	185					
Comptes courants							
Actionnaires : capital appelé non versé							
Créances sur cessions d'actif	185	185					
Autres créances	1 067	1 067					
Produits à recev.							
Intérêts courus sur créances							
Autres créances et comptes de régularisat	1 770	1 770					

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la SAS SODICAR est composé de 18 061 actions d'un nominal de 50 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	903			13 065	1 006	14 974	0
Affectation du résultat N-1				1 006	(1 006)		
Distribution/ brut versé				(506)		(506)	(0)
Var. de capital en numéraire et							
Résultat					1 601	1 601	0
Autres augmentations, diminu							
Reclass, restruct., chang. de n							
Variations de périmètre							
Autres							
N-1	903			13 565	1 601	16 069	0
Affectation du résultat N-1				1 601	(1 601)		
Distribution/ brut versé				(614)		(614)	
Var. de capital en numéraire et							
Résultat					1 788	1 788	0
Autres augmentations, diminu							
Reclass, restruct., chang. de n							
Variations de périmètre							
Autres				(8)		(8)	0
N	903			14 544	1 788	17 235	0

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2016.09	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2017.09
Provisions pour risques et charges	464		(62)				402
Provisions pour pensions et re	174	17	(0)				190
Provisions pour restructuration							
Impôts différés - passif	357					(128)	229
Provisions et impôts différés	994	17	(62)			(128)	821

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2016.09	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2017.09
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de c	8 479	1 654	(2 371)			(6)	7 756
Dépôts et cautionnements reç							
Emission titres part. & av. de l'							
Autres emprunts et dettes assi							
Intérêts courus sur emprunts	3	0	(0)				3
Dettes rattachées à des partic							
Concours bancaires (trésorerie)	1 061					(932)	129
Concours bancaires (dettes)							
Intérêts courus non échus - pa							
Dettes financières	9 543	1 654	(2 371)			(938)	7 888
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Dettes financières	125						146

Échéancier

Dettes financières	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédits	7 756	1 840	1 846	1 134	901	744	1 290
Dépôts et cautionnements reçus							
Emissions de titres part & avance de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées							
Intérêts courus sur emprunts	3	3					
Dettes rattachées à des participations							
Concours bancaires	129	129					
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	7 888	1 973	1 846	1 134	901	744	1 290

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2017.09	2016.09
VMP - Equivalents de trésorerie	3	3
Disponibilités	3 978	4 082
Intérêts courus non échus s/ dispo.		1
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Trésorerie active	3 981	4 086
Concours bancaires (trésorerie passive)	129	1 061
Trésorerie passive	129	1 061
Trésorerie nette	3 852	3 024

2.5.11 Instruments financiers

2.5.11.1 Risques de taux

Les sociétés n'ont souscrit aucun contrat d'échange de taux en lien avec leurs dettes financières.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

2.5.11.2 Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements les créances clients.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	2017.09	2016.09
Dettes fournisseurs	4 839	3 994
Avances, acomptes reçus sur commandes	64	74
Fournisseurs et comptes rattachés	4 903	4 068
Dettes sociales	1 966	2 011
Dettes fiscales (hors IS)	2 717	2 821
Dettes liées à l'intégration fiscale		
Etat - Impôts sur les bénéfices		
Comptes courants groupe	691	425
Dettes s/ acquis. d'actifs	98	69
Dividendes à payer		
Autres dettes	106	102
Charges à payer		
Intérêts courus sur dettes		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison passif		
Autres dettes et comptes de régularisation	5 577	5 427

Échéancier

Passif circulant	2017.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 839	4 839					
Avances, acomptes reçus sur commandes	64	64					
Fournisseurs et comptes rattachés	4 903	4 903					
Dettes sociales	1 966	1 966					
Dettes fiscales	2 717	2 717					
Dettes liées à l'intégration fiscale							
Etat - Impôts sur les bénéfices							
Comptes courants	691	691					
Dettes s/ acquis. d'actifs	98	98					
Dividendes à payer							
Autres dettes	106	106					
Charges à payer							
Intérêts courus sur dettes							
Ecart de conversion passif							
Compte de liaison passif							
Autres dettes et comptes de régularisation	5 577	5 577					

Le groupe a obtenu un permis de construire pour l'édification d'un nouvel hypermarché et sa galerie commerciale. Ce permis faisait néanmoins l'objet d'un recours de tiers.

L'administration fiscale a mis en recouvrement les taxes d'aménagement et les taxes accessoires pour la somme de 2 193 K€. Au regard des procédures de recours contentieux contre le permis de construire, le groupe a obtenu la suspension du règlement de cette somme en fournissant une caution bancaire.

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2016.09	Effet variation de taux	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres variations	2017.09
Impôts différés - actif	224	(27)	74	0	(80)	109
Impôts différés - passif	357	(44)	0	0	(84)	239
Valeur nette d'impôt différé	(133)	17	74	0	4	(130)

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2017.09	2016.09
Ventes de marchandises	54 724	53 777
Production vendue de biens	4 014	4 212
Production vendue de services	1 662	1 549
Produits des activités annexes	245	223
Rabais, remises et ristournes accordés	(264)	(249)
Chiffre d'affaires	60 381	59 511

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation

Libellé	2017.09	2016.09
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	23	3
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles		
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles		
Reprise sur provisions d'exploitation	48	152
Rep./Prov. engagements de retraite	0	29
Rep./Dépr. sur actif circulant	12	12
Transferts de charges d'exploitation	31	26
Autres produits	221	165
Autres produits d'exploitation	335	386

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2017.09	2016.09
Achats de marchandises	(45 521)	(44 362)
Achats d'études et prestations de services		
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(612)	(591)
Variation stocks de marchandises	456	84
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(717)	(813)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(6)	(2)
Achats consommés	(46 401)	(45 684)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2017.09	2016.09
Sous-traitance	(473)	(464)
Redevances de crédit-bail	(0)	(0)
Locations immobilières et charges locatives	(25)	(25)
Locations mobilières et charges locatives	(81)	(47)
Entretien et réparations	(385)	(313)
Primes d'assurances	(150)	(148)
Autres services extérieurs	(51)	(62)
Redevances		
Personnel détaché et intérimaire	(68)	(46)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(139)	(153)
Publicité, publications, relations publiques	(555)	(524)
Transport	(6)	(4)
Déplacements, missions et réceptions	(27)	(33)
Frais postaux et frais de télécommunications	(29)	(30)
Frais bancaires	(228)	(226)
Autres charges externes	(1 137)	(1 191)
Autres charges	(35)	(20)
Charges externes	(3 388)	(3 285)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2017.09	2016.09
Impôts et taxes sur rémunérations	(95)	(108)
Autres impôts et taxes	(945)	(855)
Impôts et taxes	(1 040)	(963)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée (CVAE), une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2017.09	2016.09
Rémunérations du personnel	(4 442)	(4 423)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 436)	(1 707)
Autres charges de personnel	(405)	(456)
Charges de personnel	(6 283)	(6 586)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) est comptabilisé à compter de cet exercice en déduction des frais de personnel (237K€).

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Libellé	2017.09	2016.09
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(8)	(4)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(879)	(940)
Dot./Amt. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation		(99)
Dot/Prov. engagements de retraite	(17)	(2)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(61)	(12)
Dotations d'exploitation	(965)	(1 057)

2.6.9 Résultat financier

Produits financiers

Libellé	2017.09	2016.09
Dividendes		0
Revenus des créances rattachées à des participations	2	0
Produits sur créances et VMP	7	7
Transfert de charges financières		
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP	0	1
Autres produits financiers	6	7
Reprises sur provisions		
Incidence de juste valeur (produits)		
Produits financiers	16	15

Charges financières

Libellé	2017.09	2016.09
Charges d'intérêts	(49)	(62)
Pertes sur créances financières et VMP	(52)	
Pertes des change		
Autres charges financières		
Incidence de juste valeur (charges)		
Dotations aux provisions et amt des primes de remb. Obligations		
Charges financières	(101)	(62)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

Libellé	2017.09	2016.09
Produits de cession d'actifs	356	0
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Autres Produits exceptionnels	24	5
Reprises sur provisions	14	27
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	393	32

Charges exceptionnelles

Libellé	2017.09	2016.09
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(407)	(0)
Autres charges exceptionnelles	(14)	(31)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels		(25)
Charges exceptionnelles	(421)	(56)

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

La plupart des sociétés du groupe sont imposées à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3%. Il n'existe aucune créance de carry back.

Charge d'impôt

Libellé	2017.09	2016.09
Impôt sur les bénéfices	(829)	(523)
Impôts différés	91	(4)
Impôts sur les résultats	(738)	(527)

Preuve d'impôt

Libellé	2017.09	2016.09
Taux d'imposition de la mère	33.33%	33.33%
Résultat net consolidé	1 788	1 601
Dot. Ecart acquisition		124
Résultat net consolidé imposable	1 788	1 724
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	738	527
Résultat avant impôt	2 526	2 252
Impôt Théorique	842	751
Impôt Comptabilisé	738	527
Ecart impôt théorique/ impôt comptabilisé	-104	-223
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	-43	-277
ID sur déficits non activés		
Décalages permanents	-51	52
Contributions complémentaires à l'impôt sur les sociétés	3	1
Autres	-14	
Justification des écarts	-104	-223

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices sauf à compter de cet exercice pour le CICE qui est inscrit en déduction des frais de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 237 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

L'excédent du CICE sur l'impôt sur les sociétés constitue une créance fiscale.

Intégration fiscale

La société SODICAR est mère d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A et suivants du code général des impôts. La liste des sociétés intégrées est mentionnée dans le paragraphe relatif au périmètre de consolidation.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen interne	2017.09	2016.09
Effectif moyen interne	200	165
Cadres	14	15
Agents de maîtrise et techniciens	15	18
Employés	171	132

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2017.09	2016.09
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	25 240	23 700
FIAC - Xavier CAUSSIMON	15 789	12 539
Xavier ROUSSEL	9 451	11 161
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		
FIAC - Xavier CAUSSIMON		
Xavier ROUSSEL		

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie (CRC 99-02 §425) : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché ((C. com. art. R 233-14-19°) : NEANT